



Déclaration de l'UNSA-Education

au CTSD du 18 janvier 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous allons commencer par deux sujets d'actualité nationale :

L'UNSA Education a approuvé le projet de loi d'orientation et de programmation tel qu'il a été présenté au conseil supérieur de l'Education du 14 décembre 2012. Elle se réjouit que ce texte ait recueilli une large majorité des votes dans cette instance. Nous aimerions ici rappeler rapidement les trois points forts de cette loi qui nous paraissent très positifs :

1 - La programmation sur cinq ans de la création de 60 000 emplois dans l'Education nationale est de nature à redonner à terme un peu de souffle à la politique éducative qui sera menée ;

2 - La reconstruction d'une formation des enseignants par la création d'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation était indispensable ;

3 - La réaffirmation de l'objectif de faire valider un socle commun de connaissances, de compétences et de culture par 100 % d'une classe d'âge était un impératif. Le projet de loi insiste sur la nécessité de faire travailler ensemble les professeurs des écoles et les professeurs du collège d'un même secteur sur cet objectif pour atteindre cet objectif. Nous sommes d'accord. En garantissant à tous la validation de ce socle à la fin de la scolarité obligatoire, cet objectif va redonner aux familles les plus démunies la confiance indispensable dans l'École. Ce socle va ainsi devenir un contrat clair entre la Nation, les élèves et leur famille.

Par contre, comme chacun le sait, l'UNSA Education n'a pas participé au vote sur le projet de décret organisant les nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré. Ce texte laissait trop de zones d'ombre autour du service des professeurs des écoles pour que nous puissions l'approuver. Nous profitons de cette instance pour rappeler que nous sommes très attachés à ce que rien ne soit arrêté sans avoir recueilli les propositions des conseils d'école et nous avons déposé un amendement en ce sens. Pour nous, l'organisation concrète de la semaine dans chacune des écoles ne peut se décider sans que les enseignants y soient associés et cela d'autant plus qu'elle doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique porté par les équipes.

Après des années de suppression massive de postes, la carte scolaire 2013 va se préparer pour l'Académie de Rouen dans un contexte de créations de postes : +51 pour le 1^{er} degré -répartis en +20 pour le département de l'Eure et **+31 pour le département de Seine Maritime** – , +10 pour le 2nd degré et + 3 pour les CPE.

En résumé, dans un contexte de «priorité à l'école primaire», nous ne pouvons *a priori* que nous réjouir...

Mais n'oublions pas que nos collègues du 2nd degré 76 vont préparer la rentrée 2013 avec une «enveloppe» négative : -16. Alors, même si le nombre d'élèves attendus dans nos établissements à la rentrée prochaine est en légère diminution, cette dotation négative ne fera qu'amplifier le manque d'enseignants de notre département.

Bien évidemment, même si la tendance s'inverse, ces 31 postes pour le 1^{er} degré 76 ne combleront jamais la casse du service public d'éducation orchestrée par le précédent gouvernement. Gardons en mémoire les trois dernières cartes scolaires : -80(R10) / -107(R11) / -130(R12, finalement -120 avec le changement de gouvernement).

Les recommandations dictées par le ministre sont claires : favoriser l'accueil des 2 ans dans les milieux difficiles, ne pas négliger les écoles rurales, installer un dispositif dit « plus de maîtres que de classes » dans les secteurs en difficultés. Pour ce qui est de l'accueil des 2 ans, l'Unsa éducation y est bien évidemment tout à fait favorable. Toutefois, cet accueil spécifique doit se réaliser avec un taux d'encadrement adapté et raisonnable.

Pour les maîtres supplémentaires, il est écrit dans les textes que ceux-ci seront affectés en ZEP mais pas seulement. En effet, la carte de l'éducation prioritaire n'ayant pas évolué depuis des années et notre département rencontrant des difficultés sociales et économiques, nous vous demanderons d'accorder aussi ces moyens fléchés aux écoles qui, bien que non situées en zone sensible, élaboreront un projet avec ce maître supplémentaire pour tenter de résorber les difficultés évaluées de leurs élèves.